

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 8 février 2019

- N° 2019-01 : Débat d'orientations budgétaires 2019
- N° 2019-02 : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le Pôle Métropolitain

L'an deux mille dix-neuf le 8 février, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis au siège du conseil Régional, sous la présidence de Thierry KOVACS.

collectivité ou EPCI d'origine	Civilités	NOM	Prénom	Titulaire(T) Suppléant (S)	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR
<i>Région</i>	Monsieur	BERAT	Pierre	T	X			
<i>Région</i>	Monsieur	BOUDOT	Christophe	T			X	
<i>Région</i>	Madame	GUIBERT	Martine	T	X			
<i>Région</i>	Monsieur	KOVACS	Thierry	T	X			
<i>Région</i>	Monsieur	VULLIERME	Didier	T	X			
<i>Région</i>	Monsieur	WAUQUIEZ	Laurent	T		X		T. KOVACS
<i>SYTRAL</i>	Madame	BOUZERDA	Fouziya	T	X			
<i>SYTRAL</i>	Monsieur	KEPENEKIAN	Georges	T	X			
<i>SYTRAL</i>	Monsieur	KIMELFELD	David	T		X		JL. DA PASSANO
<i>SYTRAL</i>	Monsieur	DA PASSANO	Jean-Luc	T	X			
<i>SYTRAL</i>	Monsieur	FAURITE	Daniel	T		X		F. BOUZERDA
<i>SYTRAL</i>	Monsieur	QUINIOU	Christophe	T	X			
<i>SEM</i>	Monsieur	CELLE	Paul	T	X			
<i>SEM</i>	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			
<i>SEM</i>	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X		L. FRANCOIS
<i>SEM</i>	Monsieur	PETIT	Marc	T		X		
<i>Vienne Condrieu agglo</i>	Madame	OSTOJIC	Virginie	T	X			
<i>Vienne Condrieu agglo</i>	Madame	CEDRIN	Michèle	T	X			
<i>CAPI</i>	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	T		X		
<i>CAPI</i>	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20

Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 16

Date de convocation du Conseil :

Secrétaire élu : Virginie OSTOJIC

Compte-rendu affiché le : 8 février 2019

Bilan d'activité de l'année 2018 :

Après une année 2017 de transition institutionnelle, le SMT a relancé en 2018 un programme d'activité ambitieux autour de ses compétences, à la hauteur des enjeux de ce bassin de vie de 2,6 millions d'habitants avec des besoins en déplacement des habitants qui se complexifient et engendrent une forte dispersion des flux : 952 000 actifs se déplacent chaque jour pour 54 000 origines destinations différentes (sources : schéma prospectif 2015 du SMT AML).

A la charnière institutionnelle, entre l'échelon régional et l'échelon de coopération intercommunale, le SMT AML a orienté son programme d'action 2018 au plus près des besoins des territoires, poursuivant les actions qui concourent à sa mission de coordination et de mutualisation des actions au bénéfice de ses membres, et lançant de nouveaux chantiers pour répondre aux enjeux de mobilité de ce bassin, dans le respect de subsidiarité de ses membres.

Concernant ses compétences obligatoires, et notamment l'amélioration de la coordination des offres et de l'information multimodale :

-La tarification multimodale T-libr a fait l'objet d'une première évaluation quantitative qui a permis de consolider les données sur les 5 années de déploiement. Près de 80 000 abonnements mensuels ont été vendus en 2017 avec une progression de 3.2% entre 2016 et 2017 et une répartition équivalente entre les formules « S » et « M » et un désintérêt des usagers pour les formules d'abonnement « L » et « XL ». Le produit T-Libr a trouvé sa clientèle malgré une absence de communication et un réseau de distribution limitée à la SNCF (96% des titres vendus) et à STAS.

Les premiers résultats de ces travaux ont permis d'aboutir à des pistes d'évolution de T-libr en termes de périmètres géographiques ou d'offres tarifaires qui ont été engagés dès 2018 mais dont les résultats se traduiront par une mise en œuvre en 2019, à savoir:

- l'élaboration d'un nouveau kit média pour relancer la communication et connaissance du titre auprès de la clientèle potentielle et du réseau des revendeurs afin d'augmenter les ventes du titre, incluant également un calendrier de temps forts de communication.
- l'élargissement de la couverture T-Libr sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, l'intégration des réseaux départementaux pour le territoire du Sud Forez, la réalisation d'un

titre combiné événementiel totalement dématérialisé pour la Biennale du Design 2019 (e-billet), la révision de la tarification de l'abonnement mensuel pour les tarifs réduits portée à l'ensemble des jeunes de « - de 26 ans » ,(septembre 2019)

Une analyse qualitative sur les principaux axes ferroviaires a été lancée en 2018 avec le soutien d'un cabinet d'étude dans le cadre du programme partenarial marketing entre SNCF et la Région, auquel le SMT est associé. Elle complétera l'analyse quantitative. L'objectif est d'appréhender d'autres cibles clientèles comme les étudiants, les pôles d'emplois ... et tester les besoins pour de nouvelles formules. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2019 et intégreront les analyses de satisfaction, critères d'achat du titre et avantages perçus par les usagers, les freins éventuels des non usagers et les nouveaux services associés. Un accent sera mis sur les modalités de distribution au regard de l'ouverture des ventes aux réseaux des agences TCL, RUBAN et LVA en plus de la SNCF et STAS, grâce notamment à l'harmonisation en 2018 des taux de commission.

Les études sur l'évolution des formules Tlbr pour des titres occasionnels doivent tenir compte des contraintes des systèmes des membres. Il a été acté l'engagement des membres d'intégrer l'intermodalité dans les évolutions des systèmes billettiques, notamment celui du réseau TCL prévues en 2022.

-L'information Voyageurs et la coordination des offres de mobilité est au cœur de l'activité du SMT AML et vise à améliorer la mobilité du quotidien autour de plusieurs axes :

-La poursuite de l'animation et coordination du **référentiel de données mobilité pour l'AML, Multitud**, qui alimente les principaux calculateurs d'itinéraires multimodaux et l'outil TAO de test de correspondance. Le SMT anime cette démarche partenariale regroupant les 5 membres et 8 partenaires pour un total de 16 réseaux, assure l'interface entre le prestataire en charge de la maintenance de l'outil et les AOT partenaires mais aussi leur formation (session des 5 et 6 novembre par quadrant, réunissant les principales AO), . Le bilan annuel a été présenté lors d'un Cotech Multitud le 20 décembre. Des pistes d'évolution ont été partagées et seront à mettre en œuvre en 2019, à savoir, l'ouverture à la donnée en temps réel pour la mise en place de l'appli du calculateur d'itinéraire OURA ! (pour une mise en œuvre en 2019), l'intégration de données fiabilisées sur la localisation et la disponibilité des services proposés dans les Pôle d'Echanges Multimodaux (places de parking, vélos en libre-service...), ainsi que l'installation d'une signalétique/information voyageurs dans les 14 gares de l'AML (déploiement en 2019)

-L'élaboration du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21, à visée opérationnelle dont l'objectif général est d'améliorer et fiabiliser la mobilité du quotidien des usagers (principalement domicile/travail) au plus près des bassins. Cette démarche partenariale a été déployée dans les 8 bassins de vie de l'AML s'articulant autour des principaux axes routiers et ferroviaires (Gier-Mornantais, Val de Saône, Plaine de l'Ain, Nord Isère, Vallée du Rhône, Ondaine-proche Haute Loire, Forez, Ouest Lyonnais-Roanne). 16 réunions territoriales ont été réalisées entre juin et novembre 2018 ; réunissant plus de 260 participants et 140 institutions (Autorités organisatrices du transport, EPCI, SNCF, Etat, Scot...). La démarche a été reconnue comme utile. Elle a permis à l'ensemble des acteurs de la chaîne de déplacement d'un bassin de dialoguer et partager un diagnostic terrain et des enjeux. La scène SMT AML a été ainsi confortée autour de deux maîtres mots : la coopération et le partenariat dans un contexte d'évolution des intercommunalités et des compétences, mais aussi de l'élaboration de projet de Loi d'Orientation sur les Mobilités et du futur STRADDET piloté par la Région qui intégrera le SMT comme un modèle de gouvernance et d'innovation, renforçant la légitimité de son action.

Pour l'ensemble des 8 bassins, une cinquantaine de projets ou investissements prioritaires, quelle que soit la nature et la maîtrise d'ouvrage a été recueillie, dont certains de portée métropolitaine. Ces projets visent à améliorer les interfaces entre acteurs, la coordination des offres et l'intermodalité aux nœuds multimodaux ou principaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. Elles portent sur le développement de pistes cyclables, l'extension de parking, l'aménagement de gares ou de signalétique voyageurs mais aussi des actions d'articulation des offres ferroviaires et du transport interurbain.

Ces projets doivent faire l'objet d'une analyse complémentaire en 2019 afin d'identifier ceux qui sont reconnus comme recueillant l'adhésion des partenaires concernés, de portée métropolitaine au sens du bassin de vie, à l'interface de territoire et présentant un caractère d'innovation et améliorant un besoin clairement identifié au travers du diagnostic terrain. Ainsi, parmi la liste des projets répertoriés, certaines actions partenariales évaluées comme stratégiques et prioritaires seront plus particulièrement suivies par le SMT AML sur la période 2019-2021.

Concernant les thématiques émergentes, le SMT a axé son action autour de deux thématiques : les nouvelles énergies et les innovations en matière de transport.

Concernant le volet « **nouvelles énergies** », des échanges ont permis de faire un point d'avancement sur le renouvellement du matériel roulant au sein de chaque AOT dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV). Les travaux ont permis de partager et mesurer les effets entre AO membre de la mise en place de cette loi. Une grille d'évaluation des investissements des AOT reprenant des indicateurs quantitatifs a été élaborée. Sa mise en œuvre est projetée en 2019.

L'expérimentation du calculateur e-mob, qui permet de mesurer l'impact du coût du transport dans le budget des ménages vulnérables a été finalisée en 2018. Elle bénéficie d'un financement du ministère de la transition écologique et solidaire et de l'agence Auvergne Rhone Alpes Energie Environnement. Sur la période d'expérimentation, 35 prescripteurs du bassin Nord-Isère et Sud Loire ont été sensibilisés, certains formés et accompagnés dans l'utilisation de l'outil. Le site a été revu en termes d'ergonomie et de communication (2 vidéos réalisées, un kit média largement diffusé). Une évaluation d'usage a été menée en fin d'année 2018, identifiant 1050 visites dans les 6 mois d'expérimentation et 335 profils enregistrés. L'expérimentation a montré que l'outil est jugé comme utile pour sensibiliser et accompagner les ménages, notamment par le biais des prescripteurs. Il nécessite toutefois un investissement significatif des collectivités partenaires du projet et des prescripteurs, un élargissement géographique pour couvrir de façon continue le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise de Lyon (approche domicile travail) et des moyens de communication renforcés pour diffuser plus largement auprès du public cible et valoriser davantage les prescripteurs dans leur temps d'accompagnement.

Le volet « **nouvelles mobilités** » est élaboré par complémentarité de périmètre géographique en partenariat avec l'observatoire des déplacements avec le soutien des agences d'urbanisme. Il a permis de dresser un premier état des nouveaux acteurs de la mobilité par mode de transport (VP, Vélo, services...) et par nature de territoire (urbain, périurbain, rural...). Ces analyses ont été en partie croisées avec les savoir-faire industriels et technologiques et/ou les travaux menés par les laboratoires de recherche du territoire acteurs économiques par l'intervention du pôle de compétitivité CARA.

Le SMT est par ailleurs associé aux évolutions du système de covoiturage dynamique Lane , au copil et à son évaluation.

Enfin, dans le cadre de **l'approche partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise**, la reconnaissance du SMT s'est, cette année encore, renforcée, et s'est traduite par son association aux travaux suivants:

- pour alimenter les démarches territoriales des autres acteurs de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SCOT à titre principal) et a participé aux travaux du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Lyon pilotés par la DIRCE (SDAGT) et du SRADDET portés par la Région Auvergne Rhône-Alpes
- dans les projets Mobilité pilotés aux échelles régionale et locales, en lien avec le territoire de l'AML (OùRA!, Covoiturage régional mov'ici, ...).
- sur la poursuite de la mise en cohérence des outils d'ingénierie à l'échelle métropolitaine, notamment avec les agences d'urbanisme et les acteurs de l'AML (Pôle métropolitain, InterScot...).

Le programme d'activité 2018 du SMT a été particulièrement ambitieux et sa décomposition budgétaire se décline comme suit, pour un budget 2018 délibéré à hauteur de 906 549 euros.

Au niveau des dépenses, le budget en fin d'année s'élèverait à 551 000 euros, soit un taux d'exécution global de 64.5%. Il s'articule autour de 3 grandes natures de dépenses :

-Les dépenses de fonctionnement qui se sont élevés à 167 000 euros contre 280 000€ budgétés, correspondant à l'arrivée tardive du chargé de mission fin août et au non recrutement des ressources supplémentaires

-Les dépenses correspondant à la réalisation directe du programme d'actions qui s'élèvent à 338 000 euros pour un montant budgété de 576 545€, avec une part très réduite consacrée aux dépenses liées au référentiel Multitud. Elles incluent en effet :

- l'exploitation de la centrale de mobilité Multitud'3 à hauteur de 89 000 euros pour un total de 212 000 € budgétés, en raison de l'application des pénalités 2017 et du report des lignes non engagés des années précédentes
- le solde de 48 250 euros pour Multitud'2 pour le compte de la Région au lieu des 65 000 € prévus

- l'étude tarification T-libr pour un montant de 53 640 euros contre 90 000 euros budgétés.
- l'élaboration du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21 n'a pas nécessité la mobilisation de prestataires externes en raison du recours aux agences d'urbanisme (DM 2018)
- les travaux sur les nouvelles mobilités et nouvelles énergies ont pu être engagé rapidement sans moyen supplémentaire en raison de la mutualisation des ressources avec l'observatoire des mobilités de la Métropole de Lyon et l'intégration de la démarche dans le programme d'action des agences d'urbanisme.
- l'appui des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne a été augmenté pour un montant de 127 500 contre 80 000€ budgétés, la différence correspondant au reliquat 7 500 euros de 2017 et 40 000 euros de la DM n°1 pour l'élaboration du PAI)
- les dépenses relatives à la finalisation de l'expérimentation du projet e-mob s'élève à 28 000 euros contre 46 000 euros budgété, dont 13 000 euros relève du programme des agences d'urbanisme.

-La dotation aux amortissements liée au référentiel de données est portée à 46 000 euros.

Au niveau des recettes 2018, elles sont composées :

- des contributions des membres à hauteur de 410 808 euros,
- du report du résultat 2017 à hauteur de 297 757 euros
- des financements externes à hauteur de 149 110 euros correspondant au FEDER

Le total des recettes 2018 s'élèvera à 857 675 euros contre 906 549.18 euros budgété. Cette différence correspond au report de l'encaissement des financements externes du projet e-mob sur l'année 2019 (sous forme de Certificat d'économie d'énergie pour un montant de 39 617) et à la décision de ne pas solliciter la contribution des partenaires Multitud (d'un montant de 18 874.18 euros en 2018) compte tenu du budget total du projet réévalué à la baisse et de son financement FEDER.

Orientations budgétaires pour 2019

Ses 5 membres font face à des défis majeurs en matière de mobilité dans un environnement institutionnel en constante évolution. Ils doivent s'adapter aux évolutions majeures en matière d'innovation technologique et faire face à des défis environnementaux à relever en

matière de transport mais aussi en termes de mutations des usages. Ils doivent également prendre en compte 3 facteurs sociologiques qui impactent leurs politiques :

-des dynamiques de métropolisation qui tendent à se renforcer selon trois directions : gentrification des quartiers centraux, périurbanisation des classes moyennes (familles), relégation des classes populaires.

-la distance domicile-travail ne cesse de s'allonger mais pas le temps consacré à se déplacer (1h / jour). Par ailleurs, les gains de temps permis par les nouvelles infrastructures (routières et ferroviaires) ont eu pour effet d'aller habiter et travailler plus loin

-les mutations de l'emploi qui amènent des changements de postes plus fréquents et donc des évolutions du rapport « lieu de travail-domicile »

Par ailleurs, sur le territoire de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, les membres du SMT AML se prépare à répondre à la croissance démographique annoncée avec des progressions de population de l'ordre de + 20 000 hab. / an en moyenne soit + 400 000 habitants d'ici 20 ans.

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent donc dans ce contexte et dans la poursuite du programme d'actions ambitieux engagées en 2018 mais dont les résultats se finaliseront en 2019, avec 4 objectifs stratégiques :

-Connaitre et faire connaitre, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML à 'travers l'outil **Multitud** et ses développements en articulation avec les Calculateurs d'itinéraire des membres (ouverture à la donnée temps réel pour la mise en place de l'appli OURA ! pour l'été 2019). Une signalétique d'information voyageurs sera installée dans 14 gares de l'AML dont Villefranche sur Saône, Vienne, Bourgoin, Roanne.... Par ailleurs, Multitud intégrera pour exploitation par les AOT de données fiabilisées sur la localisation et la disponibilité des services proposés dans les Pôles d'Echanges Multimodaux (places de parking, les consignes vélos, les VLS, services de covoiturage ou de TAD...).

-Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien, le passage d'un réseau à un autre au plus près des besoins des territoires. Il s'agit de faire évoluer la tarification multimodale **T-Libr** selon les orientations prises en 2018, mais aussi de réaliser une étude sur le zonage tenant compte de l'évolution des périmètres et compétences des AOT de l'AML élargi au 13 AOT membres de multitud. 2019 sera consacré à la finalisation et mise en œuvre

du **Plan d'action Intermodalité 2019-21** qui valorisera les initiatives des territoires et des approches partenariales qui dépassent les périmètres institutionnels.

-Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport par la poursuite des travaux sur le renouvellement du matériel roulant dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) et le Décret n°2017-23 du 11 janvier 2017 sur les autobus et autocars à faibles émissions. Si la loi ne prévoit pas d'évaluation des nouvelles flottes de TC par les AOT, il s'est avéré opportun de proposer la mise en place d'une grille d'indicateurs quantitatifs élaborée en 2018 par le SMT qu'il est proposé de mettre en place en 2019, pour constituer un état de référence (« état zéro »), puis en 2020 pour la première échéance fixée par la loi (50% des achats) et en 2025 pour la 2^{ème} échéance (100% des achats). Cette grille a pour objectif d'évaluer l'avancée des objectifs spécifiques à chaque collectivité, mais aussi de valoriser ces investissements auprès du grand public. Il est proposé que le SMT soit l'animateur et le promoteur de cette démarche

La sensibilisation à l'impact environnemental des déplacements sera par ailleurs proposée dans le cadre du déploiement du calculateur e-mob pour couvrir l'ensemble du territoire de l'AML, avec une approche méthodologique d'accompagnement des collectivités dans la diffusion de l'outil auprès des prescripteurs et du grand public.

-Identifier les innovations en matière de mobilité. Il s'agit de finaliser les travaux engagés en 2018 sur l'analyse des nouveaux acteurs de la mobilité, des nouvelles offres de mobilités et des nouveaux usages associés. Le SMT proposera d'interroger leur complémentarité avec l'offre de transport public et de capitaliser sur les retours d'expériences, notamment concernant les nouvelles problématiques que posent ces innovations pour les collectivités. Il est ensuite envisagé d'identifier des territoires d'expérimentations au sein de l'AML pour accueillir des nouvelles offres.

Le Budget Prévisionnel 2019 proposé est de 842 000 euros pour la mise en œuvre du programme d'actions autour des 4 objectifs stratégiques présentés ci-dessus, avec d'une part l'amélioration de la coordination des offres, de l'information voyageurs et du déploiement de la tarification multimodale (exploitation de la centrale de mobilité Multitud'3 et son ouverture au temps réel, études tarification et zonage T-libr en vue de son évolution géographique, actualisation partielle du schéma prospectif pour donner la vision à moyen terme sur la mobilité) et d'autre part la mise en œuvre du PAI 2019-21 pour l'AML et les actions

spécifiquement portées par le SMT AML. Le programme inclue par ailleurs l'impulsion d'innovations et la coordination des expérimentations de nouvelles mobilités sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (élargissement de l'expérimentation e-mob à de nouveaux territoires, participation à l'évaluation de Lane, poursuite et valorisation des échanges d'expériences sur les nouvelles mobilités, suivi des grilles environnementales sur les renouvellements de matériels roulants, expérimentations sur les territoires...).

Pour l'année 2019, les frais de fonctionnement du syndicat comprendront majoritairement les charges de mise à disposition du personnel à hauteur de 2,3 ETP sur une année pleine et les dépenses relatives aux locaux, à la gestion courante du syndicat et aux cotisations. Ils s'élèvent à 275 000 euros, dont 230 000 euros pour les frais de mise à disposition de personnes et services pour répondre aux principales missions et compétences du SMT AML. Ils se décomposent de la manière suivante :

- 0,5 ETP pour le poste de directeur mis à disposition par la Région Auvergne Rhône Alpes
- 1 ETP pour le poste de chargé de mission mis à disposition avec la Métropole de Lyon.
- 0,3 ETP pour la mise à disposition des services juridiques et financiers de Saint-Etienne Métropole
- 0,5 ETP pour la mise à disposition de services d'assistance administrative par le Pôle Métropolitain.

Ces ressources devraient être complétées d'un ETP supplémentaire sous forme de mise à disposition de services ou personnes des 5 membres pour faire face à la coordination du PAI 2019-21, son animation et le suivi des projets dans les 8 bassins de vie, ainsi qu'aux actions liées à l'innovation environnementale et économique. Il est proposé également l'accueil de stagiaires au sein du SMT AML dans le cadre d'une convention avec le Pôle Métropolitain.

Le recours à l'ingénierie et l'expertise des agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne sera mobilisé pour accompagner le SMT AML dans son plan d'actions 2019, dans le cadre d'une nouvelle convention 2019/2020 pour un montant prévisionnel inférieur à 2018, à savoir 100 000 euros.

Des moyens d'ingénierie et d'expertise complémentaire pourront être proposés pour le suivi et mise en œuvre des projets et études du PAI et pour la partie financière de l'études tarification zonale T-libr.

Les engagements pluriannuels du syndicat pour 2018 et les années suivantes concernent le projet Multitud' pour une exploitation jusqu'en 2021. A ce sujet, le Syndicat a approuvé par délibération (n°2015 – 12 et n°2016 – 15) les autorisations de programme et autorisations d'engagement correspondants. Une dotation aux amortissements de 50 000 euros sera affectée en 2019, correspondant à l'investissement de 254 000 euros réalisés en 2017.

En matière de recettes, en 2019, en plus des subventions FEDER à recevoir estimées à 75 000 euros et des Certificats d'Economie d'Energie de 39 617 euros, le SMT bénéficiera des contributions des partenaires de Multitud à hauteur de 11 939.11 euros.

Les participations des membres du syndicat sont ses recettes exclusives pour faire face aux dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ces contributions sont calculées en fonction de la feuille de route déterminée par les membres. Il est proposé un maintien des contributions des membres au niveau des années 2017 et 2018 pour un montant global estimé à 410 800 euros. A cette contribution est ajoutée le résultat prévisionnel 2018 estimé à 305 000 euros.

A ce jour, le Syndicat n'a pas contracté d'emprunt pour la réalisation de son programme d'actions.

Le montant annuel des AP/CP et AE/CP sera réactualisé lors du vote du BP 2019.

**Vu ledit dossier,
Le comité syndical,
À l'unanimité,**

- prend acte des orientations budgétaires proposées

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

N° 2019-02	Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le Pôle Métropolitain
-------------------	---

Lors de sa création le 21 décembre 2012, le siège social du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) a été localisé à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, qui est également le siège du Pôle Métropolitain.

Dans un souci d'optimisation des moyens et de la nécessaire coordination des actions de ces deux syndicats, les membres fondateurs ont souhaité développer une démarche de mutualisation de moyens entre les deux syndicats mixtes.

Par la délibération n°2013-008 du 18 mars 2013, une convention a été établie pour une durée de 3 ans entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le Pôle Métropolitain afin de préciser la nature et les modalités d'organisation relatives à cette mutualisation.

Les moyens mis à disposition du syndicat par le pôle métropolitain concernent :

1. La mise à disposition des locaux :

Le Pôle Métropolitain met à disposition du SMT AML une partie des locaux qu'il loue à la Mairie de Givors. Cette mise à disposition intègre toutes les charges afférentes (eau, électricité, chauffage, maintenance des installations, nettoyage des locaux, assurance).

2. Les prestations et matériels divers :

- les matériels, les abonnements et les consommations liés aux communications téléphoniques et de télécopies, l'accès et l'abonnement Internet, l'accès à l'équipement de visio-conférence.
- l'équipement informatique nécessaire la mise en réseau et la maintenance informatique, l'achat de logiciels mutualisés ainsi qu'un équipement de vidéo-projection pour les salles de réunions.
- les services liés à la collecte et l'envoi du courrier,
- divers autres moyens nécessaires au fonctionnement notamment une photocopieuse, des fournitures de bureau, la documentation et les abonnements à la presse régionale et nationale.

3. les missions d'assistance administrative :

Une mission d'assistance administrative (à hauteur de 0,5 équivalent temps-plein) est mise à la disposition du syndicat par le Pôle Métropolitain afin d'assurer le fonctionnement administratif du syndicat.

Les moyens logistiques et matériels mis à disposition par le Pôle Métropolitain auprès du Syndicat donnent lieu annuellement à un remboursement du syndicat à hauteur de 30 % des dépenses engagées par le Pôle Métropolitain pour les moyens logistiques mis à disposition.

Ce coefficient correspond à un prorata des surfaces de locaux utilisés par le syndicat.

La mission d'assistance administrative mise à disposition par le Pôle Métropolitain auprès du Syndicat donne lieu annuellement à un remboursement du syndicat à hauteur de 25% des charges de la cellule administrative du Pôle Métropolitain. Le montant de cette prise en charge fait l'objet d'un décompte annuel de toutes les charges salariales et contributions patronales, médecine préventive, assurance du personnel, engagées par le Pôle pour les deux assistantes administratives.

Au vu du retour d'expérience de ces six dernières années, le bilan de fonctionnement de cet accord est positif pour le SMT AML et pour le Pôle Métropolitain.

C'est pourquoi, le présent avenant n°2 a pour objet le renouvellement de cet accord passé en 2013 prolongé par un avenant n°1 approuvé par une délibération du Comité syndical en date du 28 avril 2016, entre les deux parties signataires pour une durée de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5111-1 et L 5111-1-1,

Vu la délibération n°2013-016 du conseil du Pôle Métropolitain en date du 21 mars 2013 relative à la convention de mise à disposition de moyens conclue entre le Pôle Métropolitain et le SMT AML,

Vu la délibération n° 2013 - 009 du comité syndical du SMT AML du 18 mars 2013, relative à la convention de mise à disposition de moyens conclue entre le Pôle Métropolitain et le SMT AML,

Vu la délibération n° 2016 – n°11 du comité syndical du SMT AML du 28 avril 2016, relative à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de moyens conclue entre le Pôle Métropolitain et le SMT AML,

Vu la délibération concordante du conseil du Pôle Métropolitain n° 2016-0020 en date du 7 avril 2016 relative à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de moyens conclue entre le Pôle Métropolitain et le SMT AML,

**Vu ledit dossier,
Le Comité syndical,
à l'unanimité,**

- **approuve** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens établie entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le Pôle Métropolitain,
- **autorise** le Président du Syndicat à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de moyens établie entre le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le Pôle Métropolitain,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.